



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le **dix-sept avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RAULT, en l'absence de Madame le Maire.

Membres Présents :

M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, M. KIDDEM Omar, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme METOIS-LE BRAS Christine	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
Mme RIVET Vanessa	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme LE THERIZIEN Hélène
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. KIDDEM Omar
Mme HERVE Isabelle	a donné procuration à	Mme INIZAN Solenn
Mme LEMAITRE Julie	a donné procuration à	M. HERVE Pascal

Secrétaire de séance : Mme FEUNTEUN Cristina
Assistait également : Mme RAPENDY Laurence (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2024-031

Rapporteur : Pascal PEDRONO, Maire-adjoint

OBJET : URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME – RENONCIATION A L'ACQUISITION D'UN TÈNEMENT FONCIER SITUÉ 68 RUE DE LA FONTAINE – LEVÉE D'UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ

Il est rappelé que lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Trégueux, approuvé en 2009, 11 emplacements réservés ont été identifiés pour réaliser des projets d'aménagement. L'un d'eux, le n°5, a été inscrit au bénéfice de la commune dans l'optique de créer un contournement routier de la Ville Gueury.

L'unité foncière sise au 68 rue de la Fontaine, composée des parcelles cadastrées sous les références A 2738, 2741 et 1697, pour une surface totale de 11 100 m², est concernée par cet emplacement réservé.

Son propriétaire, la société OVONOR, représentée par M. Siro LIONELLO, a adressé un courrier reçu le 6 mars 2024 par lequel il exerce son droit de délaissement comme le permet l'article L152-2 du code de l'urbanisme :

« Le propriétaire d'un terrain bâti ou non bâti réservé par un plan local d'urbanisme en application de l'article L151-41 peut (...) exiger de la collectivité ou du service public au bénéfice duquel le terrain a été réservé qu'il soit procédé à son acquisition dans les conditions et délais mentionnés aux articles L230-1 et suivants »

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la suite à donner à ce droit de délaissement qui consiste en la mise en demeure d'acquérir le bien.

Le projet de création de voirie initialement prévu n'est plus d'actualité. Par ailleurs, la présence d'une zone humide sur la partie Est du tracé envisagé rend cette infrastructure irréalisable.

A l'occasion de l'élaboration du PLU intercommunal, il a été demandé à Saint-Brieuc Armor Agglomération de supprimer cet emplacement réservé. Cette demande a été prise en compte dans le projet de PLUI arrêté le 29 février 2024.

En conséquence, il y a lieu de renoncer à l'acquisition du foncier concerné par cet emplacement réservé. Cette décision a pour effet de ne plus rendre cette servitude opposable au propriétaire à l'occasion de demande d'autorisation d'urbanisme.

Vu l'avis de la commission urbanisme réunie le 10 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **RENONCE à l'acquisition des parcelles cadastrées section A n° 2738, 2741 et 1697 au cadastre de la Commune de Trégueux et formant la propriété sise au 68 rue de la Fontaine.**
- **PRONONCE la levée de l'emplacement réservé n°5 sur ladite propriété.**

A Trégueux, le 19 avril 2024

La secrétaire de séance,
Mme FEUNTEUN Cristina

Pour Le Maire absent, le 1^{er} Maire-adjoint,
M. RAULT Alain



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le **dix-sept avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RAULT, en l'absence de Madame le Maire.

Membres Présents :

M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, M. KIDDEM Omar, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaé-tan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme METOIS-LE BRAS Christine	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
Mme RIVET Vanessa	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme LE THERIZIEN Hélène
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. KIDDEM Omar
Mme HERVE Isabelle	a donné procuration à	Mme INIZAN Solenn
Mme LEMAITRE Julie	a donné procuration à	M. HERVE Pascal

Secrétaire de séance : Mme FEUNTEUN Cristina

Assistait également : Mme RAPENDY Laurence (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2024-032

Rapporteur : Mme BACCELLI, Maire-adjointe

OBJET : URBANISME – DÉNOMINATION D'UNE VOIE PRIVÉE DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION D'HABITAT - RUE DE QUÉRÉ

Une opération d'habitat de 20 logements locatifs sociaux a été autorisée par permis de construire en 2018 au niveau du 54 rue de Quéré.

L'unité foncière d'origine comportait une habitation individuelle. Elle a été découpée de façon à permettre la construction de 3 logements individuels en front de rue et une opération de 20 logements locatifs sociaux en fond de propriété.

Ces détachements ont conduit à densifier l'habitat dans ce secteur et il a été nécessaire de revoir la numérotation de cette portion de la rue de Quéré.

Afin que l'adressage soit cohérent et permette une bonne identification de chaque nouvelle propriété, il est proposé d'attribuer une dénomination à la voie privée qui dessert la maison d'origine et les 20 logements sociaux (une partie en habitat individuel et l'autre en habitat collectif).

Étant donné les dénominations de voies retenues pour les lotissements voisins avec des noms d'explorateurs, de bateaux et de navigateurs, il est proposé de poursuivre dans ce thème en choisissant le nom d'une navigatrice sachant que peu de voies ont été dénommées en hommage à des femmes.

Vu la proposition de la commission culture ;

Vu l'avis favorable de la SAHLM Les Foyers, qui aménage cette voie privée dans le cadre de son opération de logements ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉNOMME la voie privée située entre le 52 et 54 rue de Quéré, selon le plan ci-annexé : allée Anne Caseneuve.

A Trégueux, le 19 avril 2024

La secrétaire de séance,
Mme FEUNTEUN Cristina

Pour Le Maire absent, le 1^{er} Maire-adjoint,
M. RAULT Alain



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le **dix-sept avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RAULT, en l'absence de Madame le Maire.

Membres Présents :

M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, M. KIDDEM Omar, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme METOIS-LE BRAS Christine	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
Mme RIVET Vanessa	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme LE THERIZIEN Hélène
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. KIDDEM Omar
Mme HERVE Isabelle	a donné procuration à	Mme INIZAN Solenn
Mme LEMAITRE Julie	a donné procuration à	M. HERVE Pascal

Secrétaire de séance : Mme FEUNTEUN Cristina

Assistait également : Mme RAPENDY Laurence (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2024-033

Rapporteur : Roland RAOULT, Maire-adjoint

OBJET : TRAVAUX – MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DES RUES D'AUVERGNE ET PYRÉNÉES – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS

Une consultation par procédure adaptée pour effectuer des travaux de réfection des rues d'Auvergne et Pyrénées va être lancée dans les prochaines semaines. Ces travaux sont nécessaires dans le cadre de la lutte contre les inondations qui touchent depuis plusieurs années la commune et plus particulièrement les rues citées précédemment. L'eau pluviale « routière » est actuellement gérée par les réseaux sous voirie, les réseaux privés (toitures, cours, jardins,...) par ruissellement sur la voirie par l'intermédiaire de « gargouilles ». Le projet gèrera ces différentes eaux par la mise en place de noues paysagères, de revêtements drainants pour les places de stationnement et les entrées charretières.

Ce projet porte une ambition très importante de gestion intégrée des eaux pluviales. Une subvention d'un montant de 210 000€ HT est demandée à l'agence de l'eau Loire-Bretagne au titre des travaux et de la maîtrise d'œuvre (instruction en cours).

Ces travaux permettront aussi d'améliorer le vivre ensemble et le cadre de vie par la création d'espaces verts, de places de stationnement ainsi que par la suppression des trottoirs et la mise en place d'une voirie partagée propice au développement d'une vie de quartier apaisée.

Le montant estimatif de ce marché de travaux est 285 740€ HT, réparti comme suit :

- Septembre – décembre 2024 : Rue d'Auvergne pour un montant estimatif 120 092€ HT
- Début 2025 : Rue des Pyrénées pour un montant estimatif de 165 648€ HT

Il est nécessaire d'autoriser Madame le Maire à signer le marché de travaux pour la réfection des rues d'Auvergne et Pyrénées.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-21-1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le marché de réfection des rues d'Auvergne et Pyrénées avec la ou les entreprises retenue(s) à l'issue de la phase de consultation, ainsi que tout document s'y rapportant, y compris tout avenant.**

A Trégueux, le 19 avril 2024

La secrétaire de séance,
Mme FEUNTEUN Cristina

Pour Le Maire absent, le 1^{er} Maire-adjoint,
M. RAULT Alain



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le **dix-sept avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RAULT, en l'absence de Madame le Maire.

Membres Présents :

M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, M. KIDDEM Omar, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaé-tan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme METOIS-LE BRAS Christine	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
Mme RIVET Vanessa	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme LE THERIZIEN Hélène
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. KIDDEM Omar
Mme HERVE Isabelle	a donné procuration à	Mme INIZAN Solenn
Mme LEMAITRE Julie	a donné procuration à	M. HERVE Pascal

Secrétaire de séance : Mme FEUNTEUN Cristina

Assistait également : Mme RAPENDY Laurence (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2024-034

Rapporteur : Roland RAOULT, Maire-adjoint

OBJET : TRAVAUX – RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE D'Auvergne

Dans le cadre du projet de réfection de la rue d'Auvergne en 2024, il est impératif de rénover l'éclairage public existant. Le projet porte sur le déplacement des mâts pour tenir compte des nouveaux aménagements et des nouvelles technologies d'éclairage plus efficaces. La vétusté de l'installation conduit à changer non seulement les mâts et les lanternes mais aussi le câble d'alimentation souterrain qui a plus de 40 ans.

Le montant total des travaux pour la rue d'Auvergne s'élève à 84 600 euros T.T.C. (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE22, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 Décembre 2019 d'un **montant de 52 628,59 euros TTC**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée d'un coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation communale sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer la commande des travaux au Syndicat Départemental d'Énergie 22, ainsi que tous documents pouvant s'y rapporter.

A Trégueux, le 19 avril 2024

La secrétaire de séance,
Mme FEUNTEUN Cristina

Pour Le Maire absent, le 1^{er} Maire-adjoint,
M. RAULT Alain



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le **dix-sept avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RAULT, en l'absence de Madame le Maire.

Membres Présents :

M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, M. KIDDEM Omar, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaé-tan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme METOIS-LE BRAS Christine	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
Mme RIVET Vanessa	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme LE THERIZIEN Hélène
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. KIDDEM Omar
Mme HERVE Isabelle	a donné procuration à	Mme INIZAN Solenn
Mme LEMAITRE Julie	a donné procuration à	M. HERVE Pascal

Secrétaire de séance : Mme FEUNTEUN Cristina

Assistait également : Mme RAPENDY Laurence (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2024-035

Rapporteur : Roland RAOULT, Maire-adjoint

OBJET : TRAVAUX – MARCHÉ DE TONTE DE PELOUSES

Une consultation par procédure formalisée pour la tonte des pelouses de la Commune a été lancée en ce début d'année 2024, le précédent marché ayant été dénoncé sur demande de la Préfecture des Côtes d'Armor.

Ce nouveau marché porte sur l'attribution de la tonte des 221 000 m² de pelouses communales et des terrains de football (27 000m²). Ce marché comporte 4 lots fermes et 1 lot en option, eux-même divisés en plusieurs codes (nombre et type de passages):

- **Lot 1 (55 129 m²) :**
 - Complexe Allénic hors terrains de football
 - Lotissement de la Belle Issue
 - Lotissement du Verger

- **Lot 2 (70 953 m²) :**
 - Cimetière
 - Lotissement de La Hazaie
 - Lotissement du Fraîche
 - Lotissement Côté Sud
 - Lotissement d'Armor
 - Lotissement du Gué Morin

- Lotissement Les Alleux
- Rue d'Armor
- Rue de l'Urne

- **Lot 3 (56 135 m²) :**
 - Zone de Brézillet
 - Rue De Gaulle
 - Rue de La Fontenelle
 - Parc de la Micauderie
 - Lotissement de La Perrière
 - Lotissement de la Renardière
 - Lotissement du Créac'h
 - Rue Maréchal Leclerc – Voie SNCF
 - Rue de Villebonne

- **Lot 4 (39 117 m²) :**
 - Centre ville
 - Ville Junguenay
 - Rue du Créac'h – Bourgneuf
 - Ferme du pré
 - Fontaine lavoir des Aulnays
 - Rue de Montcontour
 - Lotissement Berlioz – Quéré
 - Lotissement de La Fontaine
 - Lotissement de La Pérouse
 - Lotissement de la Ville Gueury
 - Lotissement du Bocage
 - Lotissement du Buchon
 - Lotissement du Clos Rocher (rue Jean Racine)
 - Maison de quartier de Tréfois
 - Quartier Pasteur
 - Rue des Tuileries
 - Rue de Verdun

- **Lot terrains de football (27 000 m², en option) :**
 - Terrain d'honneur
 - Terrain des Troènes
 - Terrain de Beauchemin
 - Terrain du Petit Bois

Ce lot, en option, permettra de pallier d'éventuelles défaillances des robots de tonte nouvellement installés.

Le marché est conclu pour une année, reconductible tacitement 3 fois.

Le montant du marché pour les 4 années est de **502 583€ HT, soit 603 100€ TTC.**

Il est nécessaire d'autoriser Madame le Maire à signer le marché de tonte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 15 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 15 avril 2024, attribuant le marché de tonte de la Ville de Trégueux au pétitionnaire retenu :
 - **Lot n°1** : Entreprise PRESSE PAYSAGE – Rue des Mauchamps – TREGUEUX – 35 550€/an TTC
 - **Lot n°2** : Entreprise PRESSE PAYSAGE – Rue des Mauchamps – TREGUEUX – 44 600€/an TTC
 - **Lot n°3** : Entreprise PRESSE PAYSAGE – Rue des Mauchamps – TREGUEUX – 33 190€/an TTC
 - **Lot n°4** : Entreprise PRESSE PAYSAGE – Rue des Mauchamps – TREGUEUX – 29 380/an TTC
 - **Lot option – Terrain de foot** : Entreprise PRESSE PAYSAGE – Rue des Mauchamps – TREGUEUX – 32 220€ TTC
- **PRÉCISE** que le marché court sur la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2028,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le marché de tonte de pelouse et à le notifier au pétitionnaire sélectionné ainsi que tout document s'y rapportant, y compris tout avenant.

Les crédits budgétaires sont inscrits aux articles 61521 et 615231 du budget principal 2024.

A Trégueux, le 19 avril 2024

La secrétaire de séance,
Mme FEUNTEUN Cristina

Pour Le Maire absent, le 1^{er} Maire-adjoint,
M. RAULT Alain



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le **dix-sept avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RAULT, en l'absence de Madame le Maire.

Membres Présents :

M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, M. KIDDEM Omar, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme METOIS-LE BRAS Christine	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
Mme RIVET Vanessa	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme LE THERIZIEN Hélène
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. KIDDEM Omar
Mme HERVE Isabelle	a donné procuration à	Mme INIZAN Solenn
Mme LEMAITRE Julie	a donné procuration à	M. HERVE Pascal

Secrétaire de séance : Mme FEUNTEUN Cristina

Assistait également : Mme RAPENDY Laurence (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2024-036

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Maire-adjointe

OBJET : FINANCES / TRAVAUX – RÉFECTION DES RUES AUVERGNE ET PYRENEES - MISE À JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT

La ville de Trégueux a, en projet, la réfection des rues d'Auvergne et Pyrénées. Les travaux envisagés s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre les inondations qui touchent depuis plusieurs années la commune et plus particulièrement ces deux rues.

Ce projet porte une ambition très importante de gestion intégrée des eaux pluviales.

Ces travaux permettront aussi d'améliorer le vivre ensemble et le cadre de vie par la création d'espaces verts, de places de stationnement ainsi que par la suppression des trottoirs et la mise en place d'une voirie partagée propice au développement d'une vie de quartier apaisée.

Dans la perspective de mener à bien ce programme de travaux, des financements sont sollicités auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le montant estimatif de ce marché de travaux est 285 740€ HT, réparti comme suit :

- Septembre – décembre 2024 : Rue d'Auvergne pour un montant estimatif 120 092€ HT
- Début 2025 : Rue des Pyrénées pour un montant estimatif de 165 648€ HT

A ces montants, s'ajoute la prestation de maîtrise d'œuvre, qui peut être intégrée dans le financement et qui s'élève à 14 390€ HT.

Plan de financement sur la base des dépenses éligibles aux subventions :

DÉPENSES		RECETTES			
DÉPENSES	Montant HT	Financier ou dotation	État	Montant HT	%
Travaux	285 740 €	Agence de l'eau Loire Bretagne	Demande déposée	210 000 €	70 %
Étude, Maîtrise d'œuvre	14 390 €	Autofinancement (sur la base des dépenses éligibles)		90 130 €	30 %
TOTAL en € HT	300 130 €			300 130 €	100 %

Vu l'avis de la commission Travaux du 6 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission finances et administration générale du 5 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des travaux tel que présenté, pour les rues Auvergne et Pyrénées,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la réalisation de ce programme,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter toute autre demande de financement et signer tout document se référant à ce dossier.

A Trégueux, le 19 avril 2024

La secrétaire de séance,
Mme FEUNTEUN Cristina

Pour Le Maire absent, le 1^{er} Maire-adjoint,
M. RAULT Alain



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le **dix-sept avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RAULT, en l'absence de Madame le Maire.

Membres Présents :

M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, M. KIDDEM Omar, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme METOIS-LE BRAS Christine	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
Mme RIVET Vanessa	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme LE THERIZIEN Hélène
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. KIDDEM Omar
Mme HERVE Isabelle	a donné procuration à	Mme INIZAN Solenn
Mme LEMAITRE Julie	a donné procuration à	M. HERVE Pascal

Secrétaire de séance : Mme FEUNTEUN Cristina

Assistait également : Mme RAPENDY Laurence (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2024-037

Rapporteur : Roland RAOULT, Maire-adjoint

OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE – CADRE DE VIE – PROJET DE DÉCORATION DU TRANSFORMATEUR ÉLECTRIQUE DE LA RUE DE QUÉRÉ

Partageant des préoccupations communes et riches des expériences conduites depuis 15 ans, la Ville de Trégueux et ENEDIS poursuivent leur partenariat pour décorer les transformateurs électriques.

Cette démarche est aussi l'occasion d'établir des collaborations avec des partenaires locaux : artistes professionnels ou amateurs, scolaires et enfants du centre de loisirs, ...etc.

Le transformateur, situé rue de Quéré, présente une surface abîmée et inesthétique.

Un projet de décoration sera proposé dans le cadre de la journée citoyenne 2024.

Comme dans chaque projet de décoration d'un transformateur, une rencontre avec les riverains sera organisée pour leur présenter le thème et l'esquisse et s'assurer de leur bonne acceptation du projet.

Le partenariat consiste, pour la Ville de Trégueux, à fournir les matériaux nécessaires et préparer le support. L'encadrement des intervenants sera assuré par un élu référent et par les agents de la collectivité. ENEDIS Côtes-d'Armor participe aux frais à hauteur de 400 € et se charge de garantir la sécurité de l'opération pour les intervenants.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE le projet de convention joint en annexe, relatif à la décoration du transformateur rue de Quéré, dans le cadre de la journée citoyenne,**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.**

A Trégueux, le 19 avril 2024

La secrétaire de séance,
Mme FEUNTEUN Cristina

Pour Le Maire absent, le 1^{er} Maire-adjoint,
M. RAULT Alain



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le **dix-sept avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RAULT, en l'absence de Madame le Maire.

Membres Présents :

M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, M. KIDDEM Omar, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme METOIS-LE BRAS Christine	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
Mme RIVET Vanessa	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme LE THERIZIEN Hélène
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. KIDDEM Omar
Mme HERVE Isabelle	a donné procuration à	Mme INIZAN Solenn
Mme LEMAITRE Julie	a donné procuration à	M. HERVE Pascal

Secrétaire de séance : Mme FEUNTEUN Cristina

Assistait également : Mme RAPENDY Laurence (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2024-038

Rapporteur : Alain RAULT, Maire-adjoint

OBJET : VIE ASSOCIATIVE – SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES 2024

Par délibération n°2024-023 du 13 mars 2024, le Conseil Municipal a attribué les subventions aux associations au titre de l'année. Deux demandes complémentaires sont arrivées plus tardivement et n'ont pu être examinées avec l'ensemble des autres dossiers. Il s'agit de la Société de chasse de Trégueux et du Sport Kin-Ball Association Briochine.

Après étude des dossiers, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à chacune de ces deux associations :

- 500 € à la société de chasse,
- 60 € à l'association de Kin-Ball (15 € par jeune trégueusien de moins de 19 ans)

Vu les courriers de demande de subvention ;

Vu la délibération DB2024-023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ATTRIBUE les subventions suivantes :

- **500 € à la Société de Chasse de Trégueux**
- **60 € au Sport Kin-Ball Association Briochine.**

Les crédits sont inscrits au compte 65748 du budget primitif principal 2024.

A Trégueux, le 19 avril 2024

La secrétaire de séance,
Mme FEUNTEUN Cristina

Pour Le Maire absent, le 1^{er} Maire-adjoint,
M. RAULT Alain



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le **dix-sept avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RAULT, en l'absence de Madame le Maire.

Membres Présents :

M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, M. KIDDEM Omar, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaé-tan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme METOIS-LE BRAS Christine	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
Mme RIVET Vanessa	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme LE THERIZIEN Hélène
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. KIDDEM Omar
Mme HERVE Isabelle	a donné procuration à	Mme INIZAN Solenn
Mme LEMAITRE Julie	a donné procuration à	M. HERVE Pascal

Secrétaire de séance : Mme FEUNTEUN Cristina
Assistait également : Mme RAPENDY Laurence (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2024-039
Rapporteur : Sandra LE MEUR, Maire-adjointe

OBJET : ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - ORGANISATION DES CENTRES DE LOISIRS - ÉTÉ 2024

1) Dates d'ouvertures

ENFANCE : du lundi 8 juillet 2024 au jeudi 29 août 2024

Centre de loisirs fermé le vendredi 30 août 2024 (pré-rentree)

JEUNESSE : du lundi 1^{er} juillet 2024 au vendredi 30 août 2024

2) Lieux d'accueil

Age et période	3 à 5 ans *	6 à 12 ans **	11 à 17 ans ***
Juillet	École Oiseau Bleu	Les Loustics	Clef des Arts
Août	Les Loustics	Les Loustics	Clef des Arts

* âge minimum 3 ans au début du séjour retenu

** âge minimum 6 ans au début du séjour retenu

*** âge minimum 11 ans ou entrée en 6^{ème} effective au début du séjour retenu

3) Inscriptions

Les **inscriptions du secteur enfance** seront enregistrées auprès du service enfance (les Loustics) entre le 3 et le 23 juin 2024, en fonction des places disponibles.

Les familles devront préciser leur choix de jours lors de l'inscription.

Cas des inscriptions hors délai (du 24 juin au 22 août 2024) :

Toute demande de nouvelle inscription ou d'ajout de journées supplémentaires, devra être effectuée au plus tard, le jeudi précédant la semaine concernée par la demande.

Passé ce délai, pour des questions d'organisation, ces demandes seront automatiquement refusées.

L'inscription sera conditionnée aux places disponibles.

Deux modalités d'inscription au choix :

- **Numérique** : mise en ligne des dossiers d'inscription (téléchargeables sur le site internet de la Ville) avec la possibilité de retourner les documents sur l'adresse mail dédiée à la prise d'inscription.
- **Papier** : mise à disposition des dossiers (papiers) à l'entrée du centre de loisirs « les Loustics » avec une boîte spécifique pour le retour de ceux-ci.

Les **inscriptions du secteur jeunesse** seront enregistrées auprès du service jeunesse, à partir du lundi 17 juin 2024, selon des programmations à la semaine.

Modalités d'inscription :

- Mise en ligne des programmes de la semaine (sur le site Internet de la Ville)
- Inscriptions par mail la semaine précédente

Les **inscriptions pour les camps** des secteurs enfance et jeunesse

Une journée relative aux inscriptions pour les mini-camps (uniquement), se tiendra le samedi 8 juin 2024 de 11h à 13h dans le hall de Bleu Pluriel.

Les inscriptions au centre de loisirs enfance ou ados ne seront prises que si les familles sont à jour de leurs factures délivrées par le service enfance-jeunesse-éducation ou qu'elles ont engagées une démarche auprès du Trésor Public pour échelonner la dette (sur justificatif).

4) Les horaires

	3-5 ans	6-12 ans	11-17 ans
Accueil	7h30 à 9h	7h30 à 9h	9h à 18h
Activités	9h à 17h30	9h à 17h30	Horaires adaptés
Fermeture	18h15	18h15	selon la programmation

5) Les tarifs

Les tarifs proposés pour l'été 2024 ont été votés par délibération n° 2023-122 du 20 décembre 2023.

Précisions pour le secteur enfance

- La souscription au forfait 5 jours (tarif avantageux) n'est possible que durant la campagne d'inscription soit du 3 au 24 juin 2024.

6) Les activités

L'ouverture des centres de loisirs d'été et les activités proposées seront conditionnées et conformes à l'évolution des protocoles gouvernementaux relatifs aux Accueil Collectifs de Mineurs (ACM).

7) La Facturation

La totalité des présences sera prélevée ou à régler pour le 30 septembre 2024 au vu de la facture transmise à partir de mi-septembre.

En cas de désistement, la réservation sera facturée. Les remboursements ne peuvent se faire que sur présentation d'un certificat médical accompagné d'un RIB.

Les familles non prélevées auront diverses possibilités de mode de paiement en se rapportant aux références mentionnées sur les factures.

Vu l'avis de la commission Enfance-Jeunesse-Familles-Vie scolaire du 9 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE les propositions d'organisation des centres de loisirs pour l'été 2024.

A Trégueux, le 19 avril 2024

La secrétaire de séance,
Mme FEUNTEUN Cristina

Pour Le Maire absent, le 1^{er} Maire-adjoint,
M. RAULT Alain



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le **dix-sept avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RAULT, en l'absence de Madame le Maire.

Membres Présents :

M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, M. KIDDEM Omar, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaé-tan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme METOIS-LE BRAS Christine	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
Mme RIVET Vanessa	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme LE THERIZIEN Hélène
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. KIDDEM Omar
Mme HERVE Isabelle	a donné procuration à	Mme INIZAN Solenn
Mme LEMAITRE Julie	a donné procuration à	M. HERVE Pascal

Secrétaire de séance : Mme FEUNTEUN Cristina

Assistait également : Mme RAPENDY Laurence (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2024-040

Rapporteur : Sandra LE MEUR, Maire-adjointe

OBJET : ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - MISE A JOUR DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRÈCHE COLLECTIVE

L'établissement d'accueil de jeunes enfants, « Cabriole », géré par la Ville de TRÉGUEUX, assure pendant la journée un accueil collectif, régulier, occasionnel et d'urgence, d'enfants de moins de 4 ans.

Le multi-accueil « Cabriole » fonctionne conformément :

- aux dispositions du Décret N°2010-613 du 7 juin 2010, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 4 ans modifiant et complétant les décrets précédents ;
- au décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;
- aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, toutes modifications étant applicables ;
- aux dispositions de son règlement de fonctionnement

Le gestionnaire de l'établissement est garant de leurs applications.

Le règlement de fonctionnement a pour objectif de définir les conditions d'accueil de l'enfant en tenant compte des besoins et souhaits de la famille, tout en intégrant les moyens et les contraintes de la structure.

En raison de nouvelles préconisations de la CAF, en lien avec le renouvellement du projet de Prestation de Service Unique (PSU), il convient de modifier le règlement de fonctionnement de la crèche collective sur les aspects principaux suivants :

- Préciser les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social (projet social),
- Enlever les contraintes liées au nombre de congés maximum posé par les familles (possibilité de délai de prévenance),
- Préciser les situations à partir desquelles l'enfant est sous la responsabilité des accueillants,
- Ajuster la tarification des heures avec des arrondis au plus près des besoins des familles.

VU l'avis de la commission enfance jeunesse familles et vie scolaire, réunie le 9 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le règlement de fonctionnement de la crèche collective ci-annexé.

A Trégueux, le 19 avril 2024

La secrétaire de séance,
Mme FEUNTEUN Cristina

Pour Le Maire absent, le 1^{er} Maire-adjoint,
M. RAULT Alain



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le **dix-sept avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RAULT, en l'absence de Madame le Maire.

Membres Présents :

M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, M. KIDDEM Omar, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaé-tan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme METOIS-LE BRAS Christine	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
Mme RIVET Vanessa	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme LE THERIZIEN Hélène
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. KIDDEM Omar
Mme HERVE Isabelle	a donné procuration à	Mme INIZAN Solenn
Mme LEMAITRE Julie	a donné procuration à	M. HERVE Pascal

Secrétaire de séance : Mme FEUNTEUN Cristina
Assistait également : Mme RAPENDY Laurence (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2024-041

Rapporteur : Alain RAULT, Maire-adjoint

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE CHARGÉ(E) DE PROJETS AUPRÈS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renforcer le service de la Direction Générale, pour faire face aux enjeux suivants :

- Un accompagnement est nécessaire pour une meilleure gestion des marchés publics ;
- La gestion des assurances nécessite un renfort sur les suivis et renouvellements de contrats ;
- Des sujets transversaux tels que la communication interne, le développement durable ou encore le plan communal de sauvegarde sont des projets importants qui nécessitent du temps et de l'investissement ;
- La recherche de financements est primordiale pour permettre à la collectivité de développer de nouveaux projets.

Au vu de ces observations, il est proposé de **créer un emploi non permanent, à temps complet, de chargé(e) de projets auprès de la Direction Générale, relevant de la catégorie hiérarchique A, afin de mener à bien les projets suivants :**

• PROCÉDURES DE LA COMMANDE PUBLIQUE :

Le gestionnaire de marchés publics intervient tout au long de la vie du marché : définition du besoin, rédaction des documents contractuels, suivi juridique et financier. Il élabore et contrôle les marchés de fournitures, de services et de travaux nécessaires au bon fonctionnement de la ville. Il conseille les acheteurs quant aux procédures à mettre en œuvre. Il pourra, si nécessaire, procéder à des renégociations de contrats.

• SUIVI DES MARCHES D'ASSURANCES :

- En binôme avec la secrétaire du pôle de direction, l'agent procédera aux déclarations et suivis des sinistres.

• RECHERCHE DE FINANCEMENTS :

- Rechercher de nouvelles pistes de financement en lien avec les projets de la Collectivité, mais aussi en fonction des aides publiques déployées.
- Constituer des dossiers de demandes de financement (le plus souvent par voie dématérialisée) comprenant des documents techniques de budget prévisionnel et argumentaires adaptés à chaque demande.
- Travailler en lien avec le service financier de la collectivité dès l'obtention d'un financement.
- Assurer un suivi des demandes de financement en cours et l'élaboration de comptes rendus techniques pour les financeurs.
- Développer un réseau de partenaires financiers et stratégiques.
- Participer aux réunions organisées à l'échelle communautaire et aux webinaires sur cette thématique.

• RÉALISER DES BILANS FINANCIERS :

- Établir des bilans financiers des actions menées, en lien avec le service financier.

• COMMUNICATION INTER SERVICES:

- Travailler en transversalité avec les services de la Collectivité pour rédiger les protocoles relatifs aux cérémonies et à l'organisation de l'évènementiel.
- En lien et sous la directive de la chargée de communication, développement de la communication interne. Définition et harmonisation de trames de courriers, bordereaux, différents documents administratifs... Perspective de modernisation de la charte graphique et de l'ensemble des supports qui en découlent.

• SÉCURITÉ :

- Travailler sur le dossier des risques majeurs avec la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde. Mettre à jour l'annuaire.
- Rédiger la partie administrative du dossier, la partie opérationnelle, les fiches missions, les fiches moyens, les fiches aléas, le volet mutualisation avec l'agglomération...
- Travailler avec les services de SBAA pour l'organisation d'exercices lorsque les données seront collectées.
- Assurer le suivi annuel de ce dossier.

• **DÉVELOPPEMENT DURABLE :**

- Avec les élus référents, mettre en place et accompagner les actions en lien avec le développement durable, qui visent à améliorer la performance environnementale de la collectivité, en lien.
- Veiller au déroulement de chaque étape (diagnostic, concertation, programme d'actions) et à la bonne réalisation des projets, en cohérence avec les objectifs, les délais et le budget prévu.
- Identifier les opportunités d'amélioration et les mettre en œuvre.
- Participer à des activités de sensibilisation sur le développement durable.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L. 332-24 du code général de la fonction publique, pour une durée minimum de trois ans et maximum de six ans, à compter du 1er juin 2024.

L'agent recruté sera rémunéré selon son expérience, sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, et des primes et indemnités allouées aux agents contractuels.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines du 9 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la création de l'emploi de Chargé(e) de mission auprès de la Direction Générale, dans les conditions énoncées ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

Madame Le Maire est chargée de procéder au recrutement et de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A Trégueux, le 19 avril 2024

La secrétaire de séance,
Mme FEUNTEUN Cristina

Pour Le Maire absent, le 1^{er} Maire-adjoint,
M. RAULT Alain



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le **dix-sept avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RAULT, en l'absence de Madame le Maire.

Membres Présents :

M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, M. KIDDEM Omar, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaé-tan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme METOIS-LE BRAS Christine	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
Mme RIVET Vanessa	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme LE THERIZIEN Hélène
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. KIDDEM Omar
Mme HERVE Isabelle	a donné procuration à	Mme INIZAN Solenn
Mme LEMAITRE Julie	a donné procuration à	M. HERVE Pascal

Secrétaire de séance : Mme FEUNTEUN Cristina
Assistait également : Mme RAPENDY Laurence (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2024-042
Rapporteur : Alain RAULT, Maire-adjoint

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION D'UN POSTE RESPONSABLE DES ESPACES VERTS

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de définir une nouvelle organisation pour le service des Espaces Verts.

En effet, ce service est actuellement géré par le responsable du Centre Technique Municipal (avec des chefs d'équipe intermédiaires sans supériorité hiérarchique). Néanmoins, le responsable du CTM a une charge de travail importante et une spécialisation avérée dans la gestion des bâtiments.

L'un des chefs d'équipe, en charge du fleurissement, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mai 2024.

En outre, il est à noter que la transition écologique est aujourd'hui un enjeu prépondérant dans la gestion des espaces verts, qui nécessite une expertise particulière en la matière.

Au vu de ces conclusions, de la volonté d'impulser une nouvelle dynamique au sein de l'équipe Espaces Verts de la Collectivité, il est proposé de **recruter un responsable de service Espaces Verts** qui assurera la responsabilité hiérarchique de l'équipe. Ses missions se partageront entre une partie "terrain" et une partie administrative. Le nouvel agent travaillera en lien avec le responsable du Centre Technique Municipal et sera au même niveau hiérarchique que ce dernier.

Les missions du poste proposé sont les suivantes :

- Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'espaces verts et de paysage : analyse des besoins, diagnostic environnement, réalisation des projets.
- Contribuer à la politique de fleurissement et de plantations en proposant des choix adaptés aux enjeux climatiques et d'entretien
- Être en charge de la protection du patrimoine vert du territoire
- Définir les modalités d'entretien et d'aménagement des espaces verts et naturels de la Ville
- Planifier, contrôler, adapter le planning des interventions nécessaires (régie ou entreprises)
- Actualiser le recensement du patrimoine vert et arboré de la collectivité
- Encadrer, animer, dynamiser les équipes techniques placées sous sa responsabilité tout en veillant au respect des règles de sécurité et d'hygiène
- Superviser la gestion du matériel et des équipements liés aux espaces verts tout en les optimisant
- Assurer la gestion administrative, budgétaire et d'achat du service
- Participer aux astreintes techniques et hivernales

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des Adjointes techniques territoriales ou Techniciens territoriaux.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel, recruté pour une année, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Le contrat pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsqu'au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article précité, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire, n'aura pu aboutir.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : Indice de rémunération correspondant à un échelon du cadre d'emploi d'Adjointe technique territoriale ou Technicien territorial.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines du 19 février 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE la création du poste de Responsable des espaces verts dans les conditions énoncées ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

Madame Le Maire est chargée de procéder au recrutement et de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A Trégueux, le 19 avril 2024

La secrétaire de séance,
Mme FEUNTEUN Cristina

Pour Le Maire absent, le 1^{er} Maire-adjoint,
M. RAULT Alain